

“ Quotidiennement à vos côtés depuis 40 ans ”

INFOS SANTÉ

• #1 : OPTAM ET OPTAM-CO • #2 : Loisirs SMH : 2 grands rendez-vous festifs !

#1 OPTAM ET OPTAM-CO

Alors que les assurés commençaient seulement à s'habituer au principe du Contrat d'Accès aux Soins (CAS), l'OPTAM et l'OPTAM-CO ont pris sa place. Mais que recouvrent ces mystérieuses initiales ?

La création du Contrat d'Accès aux Soins (CAS) visait un meilleur encadrement des dépassements d'honoraires des médecins libéraux.

Les médecins signataires du CAS s'engageaient à :

- Ne pas dépasser un taux moyen de 100% de dépassement d'honoraires.
- Réduire / stabiliser leur taux de dépassement.
- Développer / stabiliser leur part d'activité à tarif opposable.

En contrepartie ils bénéficiaient :

- D'une prise en charge de leurs cotisations sociales sur leur part d'activité réalisée à tarif opposable.
- De modes de rémunération réservés au secteur 1 (forfait médecin traitant, forfait suivi personnes âgées, etc.).
- De tarifs de remboursement identiques aux tarifs en vigueur dans le secteur 1.

En parallèle, les complémentaires santé comme la SMH, proposant des offres responsables (répondant à des cahiers des charges précis pour limiter le niveau de taxation), **devaient mieux rembourser les dépassements d'honoraires** pratiqués par les médecins signataires du Contrat d'Accès aux Soins.

Un avantage louable, mais qui dans les faits ne s'appliquait que trop rarement.

En effet, **trop peu de médecins concernés ont joué le jeu !..** et la convention médicale régissant les relations entre **les médecins libéraux conventionnés et l'Assurance Maladie a défini d'autres modalités en proposant au 1^{er} Janvier 2017 :**

L'OPTAM = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée destinée aux médecins spécialistes de secteur 2.

Et, **l'OPTAM-CO = option pratique tarifaire maîtrisée applicable aux spécialistes en chirurgie ou en gynécologie-obstétrique.**

Pour ces spécialités particulièrement coûteuses, l'adhésion au Contrat d'Accès aux Soins était la plus faible. Ainsi est notamment renforcé le remboursement de l'assurance maladie, au regard d'engagements identiques que pour l'OPTAM.

L'objectif est d'apporter un cadre conventionnel plus lisible et attractif pour les professionnels de santé, et favoriser une adhésion plus massive des praticiens.

Les évolutions concernent essentiellement les modalités de l'accord passé entre les praticiens adhérant aux options et la sécurité sociale.

Elles sont transparentes pour les complémentaires santé et les assurés, les modalités de prise en charge dans le cadre du contrat responsable restant identique. La convention médicale précise en effet : « Les partenaires conventionnels demandent aux pouvoirs publics de considérer que les garanties faisant référence au contrat d'accès aux soins visent désormais l'OPTAM et l'OPTAM-CO ».

Comment connaître les pratiques tarifaires de mon médecin ?

- soit en le demandant au moment de votre prise de rendez-vous,
- soit en consultant l'annuaire santé du site ameli.fr (<http://annuaire.sante.ameli.fr/>).

ORTHODONTIE

SUR LOOS & AMIENS



A 12 ans environ, votre enfant bénéficie ou va enfin bénéficier de sa denture définitive.

C'est un moment important durant lequel il convient de s'assurer du bon alignement de sa dentition et de l'engrènement très précis des dents inférieures et supérieures, afin qu'il puisse sourire harmonieusement, et ainsi croquer la vie à pleines dents.

Une mauvaise occlusion peut être à l'origine à terme de nombreux troubles.

Une première consultation* pour un examen orthodontique permet de déterminer si un traitement est nécessaire et à quel moment le commencer.

Les orthodontistes de La MDGOSS sont à votre disposition :

> sur **LOOS** : Dr Moeneclay

03.20.16.82.00,
Parc Eurasanté Ouest
310 avenue Eugène Avinée

> sur **AMIENS** : Dr Bascoulard

03.22.80.73.62,
68 bis rue Jules Barni

* consultation prise en charge financièrement en totalité par la sécurité sociale et la mutuelle SMH.

#2 LOISIRS SMH : 2 grands rendez-vous festifs !

ARBRE DE NOËL magique et chaleureux !

Cette année, la mutuelle SMH vous donne rendez-vous au Kinépolis Lomme pour une séance cinématographique familiale, suivi d'un goûter et de nombreuses surprises.

AU CHOIX :



> **COCO** (le dernier disney pixar)
Depuis déjà plusieurs générations, la musique est bannie dans la famille de Miguel. Un vrai déchirement pour le jeune garçon dont le rêve ultime est de devenir un musicien aussi accompli que son idole, Ernesto de la Cruz. Son voyage au pays des Morts va-t-il transformer sa destinée ?.....



> **PADDINGTON 2**
Paddington et les Brown vont-ils démasquer le voleur du livre animé exceptionnel, cadeau parfait prévu pour le 100^e anniversaire de sa chère Tante Lucy.

10 Décembre
14h00
Kinépolis

Le nombre de places est limité.
Distribution le jour même au stand SMH.

20 Janvier
12h00
Bailleul

VŒUX 2018 : repas dansant

La mutuelle SMH vous propose de commencer l'année de manière festive avec un repas gastronomique entrecoupé de quelques pas de danse !

AU MENU :

- Apéritif au choix
- Potage tomate
- Bouchées à la reine
- Sorbet
- Roti orloff et ses légumes
- Fromage,
- Dessert,
- Café,
- boissons comprises



LIEU :

- Café-restaurant "Chez Régis",
128 rue Philippe Van Thiegen, Bailleul
- Rendez-vous sur place, bus de Lille (nombre de places limité), ou covoiturage de Cambrai.
 - Endroit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Coupon de réservation, à retourner :

- avant le 13 octobre 2017 pour l'arbre de Noël.
- avant le 15 janvier 2018 pour le repas dansant :

SMH Loisirs,
Parc Eurasanté Ouest,
310 avenue Eugène-Avinée,
59120 Loos.

Chèque à libeller au nom de SMH.
Paiement en espèces possible à l'Espace Conseil.
Aucun remboursement possible.

N° adhérent ou N° sécurité sociale :

Si placement regroupé souhaité avec d'autre(s) adhérent(s), utilisez le même coupon en indiquant les divers numéros concernés.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel fixe : Portable : Mail :

👉 Arbre de Noël au Kinépolis - 10 décembre 2017

Choix du film : Coco Paddington 2 Nombre de places souhaité¹ :

Nbre place(s) SMH (personnes inscrites sur la carte) : X 6 € = €

Nbre d'enfants moins de 13 ans :

Nbre place(s) non SMH : X 14 € = €

O merci de préciser le nombre de personne(s) à mobilité réduite pour un accueil adapté :

Montant total à régler : €

👉 Vœux 2018 : Repas dansant - 20 Janvier 2018

Nombre de places souhaité¹ :

Nbre place(s) SMH (personnes inscrites sur la carte) : X 24 € = €

Nbre place(s) non SMH : X 34 € = €

O merci de préciser le nombre de personne(s) à mobilité réduite pour un accueil adapté :

Souhaite se rendre directement sur place à 12h00

prendre le bus au métro Calmette à 11h00 - Retour Lille 18h30

Nbre place(s) SMH (personnes inscrites sur la carte) : gratuit

Nbre place(s) non SMH : X 6 € = €

profiter du covoiturage de Cambrai

En cas d'annulation pour raison médicale, le remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical déduction faite de 5 € de frais de gestion du dossier.

Montant total à régler : €

¹ Dans la limite des places disponibles par ordre d'arrivée.

Pour plus d'actualités www.smh.fr 24 h/24 h, 7 j./7 j., 365 j./365 j.



MUTUELLE SMH - Parc EURASANTÉ Ouest, 310 avenue Eugène-Avinée - 59120 Loos
Tél. : 03.20.10.97.10 - Fax : 03.20.10.97.11 - Email : contact@smh.fr - Site : smh.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sans interruption (accueil téléphonique : jusque 18h00).

